



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale de l'Isère
Pôle Risques Technologiques

Affaire suivie par : Esther CHEKROUN
Tél. : 04 76 69 34 07
Courriel : esther.chekroundeveloppement-durable.gouv.fr

Ref : 2021 – Is 236 RT

OBJET : Suites de la visite d'inspection du 10 juin 2021

PJ : Rapport de l'inspection des installations classées

Monsieur le directeur,

Nous avons effectué le 10 juin 2021 une visite d'inspection de vos installations situées sur le territoire de la commune de Villette de Vienne. L'inspection du 10 juin 2021 a été réalisée dans le cadre de l'exercice POI.

J'ai l'honneur de vous confirmer, dans le rapport joint en annexe, que nous avons relevé 1 non-conformité ainsi que 3 observations. Il vous appartient de mettre en œuvre des actions dans les délais fixés à l'annexe 1 du rapport joint au présent courrier.

Sauf réserve motivée de votre part sous un délai de quinze jours par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4°, L.124-1, L.125-1, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, le présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

Je vous demande de bien vouloir me tenir informé, au plus tard dans un délai de 1 mois comptés à partir de la date du présent courrier, des suites que vous donnerez aux remarques formulées dans le rapport d'inspection.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma sincère considération.

Monsieur le directeur
Société ESSO - SPR
8, rue d'Arles
Port Edouard Herriot
69007 LYON

L'inspecteur de l'environnement

Copies : ECh (UD38), PRICAE,